



# DECISION D'ATTRIBUTION/ D'INFRUCTUOSITE

Enregistrement

Référence : DAMP-EN-P07-09

Version /Date Création: 1.0/ Décembre 2021

Page 1 sur 1

DECISION N° 07044 /23/DG/DAG/S-DAMP/DAMP/SMP/NY DU 24 JUL 2023  
DECLARANT INFRUCTUEUX L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT  
N°055/23/AOIO/SDCC/CIPM DU 04/04/2023 POUR LA FOURNITURE DE DEUX (02) LOTS  
DE CHAUSSETTES POUR L'EMBALLAGE DES BALLES DE COTON DES USINES  
D'EGRENAME DE LA SODECOTON.

## LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SODECOTON

- Vu** L'Acte uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés commerciales et des Groupements d'Intérêt Economique révisé le 30 janvier 2014 ;
- Vu** La Loi N°2017/011 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des entreprises Publiques ;
- Vu** Le Décret N°2018/355 du 12/06/2018 portant règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;
- Vu** Les statuts de la SODECOTON ;
- Vu** La Résolution N°4 du 20/06/2016 portant nomination du Directeur Général ;
- Vu** La Résolution N°09/CA/SODECOTON du 31/05/2019 fixant les règles spécifiques applicables à la passation, à l'exécution au contrôle de l'exécution des marchés de la SODECOTON;
- Vu** La Résolution N°09 bis/CA/SODECOTON du 31/05/2019 conférant certaines attributions du Conseil d'Administration au Président dudit Conseil de la SODECOTON ;
- Considérant** Le Dossier d'Appel d'Offres N°055/23/AOIO/SDCC/CIPM du 04/04/2023 pour la fourniture de deux (02) lots de chaussettes pour l'emballage des balles de coton des usines d'Egrenage de la SODECOTON;
- Considérant** La Lettre N°76/23/SDCC/CIPM du 02/06/2023 du Président de la CIPM de la SODECOTON ;
- Considérant** La Lettre N°033/23/PCA/AEJ/NES du 12/07/2023 du Président du Conseil d'administration de la SODECOTON.

### DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Est déclaré infructueux, conformément aux dispositions de l'article 52 alinéa 1 du Décret N°2018/355 du 12 juin 2018, l'Appel d'Offres International Ouvert N°055/23/AOIO/SDCC/CIPM du 04 avril 2023 pour la fourniture de deux (02) lots de chaussettes pour l'emballage des balles de coton des usines d'Egrenage de la SODECOTON, pour offres reçues non conformes au dossier de consultation.

**Article 2** : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-



Garoua, le 24 JUL 2023  
Le Directeur Général,

Henri Pierre MOURRAIN

### Ampliations :

- ARMP (pour publication)
- P/CIPM
- Affichage
- Archives

Développons durablement le septentrion





**COMMUNIQUÉ  
D'ATTRIBUTION/INFRUCTUOSITÉ**

Enregistrement

Référence : DAMP-EN-P07-19

Version /Date Création: 1.0/ Juin 2022

Page 1 sur 1

COMMUNIQUE N° 07045 /23/DG/DAG/S-DAMP/DAMP/SMP/NY DU 24 JUL 2023  
**PORTANT PUBLICATION DE LA DECISION DECLARANT INFRUCTUEUX  
 L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N N°055/23/AOIO/SDCC/CIPM  
 DU 04/04/2023 POUR LA FOURNITURE DE DEUX (02) LOTS DE CHAUSSETTES  
 POUR L'EMBALLAGE DES BALLES DE COTON DES USINES D'EGRENAJE DE  
 LA SODECOTON.**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SODECOTON COMMUNIQUE :**

Par Décision N° 07045 /23/DG/DAG/S-DAMP/DAMP/SMP/NY du 24 JUL 2023  
 l'Appel d'Offres International Ouvert n° 055/23/AOIO/SDCC/CIPM du 04 avril 2023 est  
 déclaré infructueux, conformément aux dispositions de l'article 52 alinéa 1 du Décret  
 N°2018/355 du 12 juin 2018, pour offres reçues non conformes au dossier de consultation.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus, pour les motifs ci-après, sont priés de  
 passer retirer leurs offres sous quinzaine dès publication du présent communiqué. Passé ce  
 délai, celles-ci seront détruites. Il s'agit de :

LOTS	SOUSSIONNAIRES	MOTIFS
LOT 1 : Fourniture de 450 000 chaussettes PE pour coffre de presse type 20" x 54"	PLASTICA, 05 BP 2160 ABIDJAN 05	Éliminé pour caractéristiques techniques non conformes et incomplètes
	FILTISAC S.A 01 BP 3962 ABIDJAN 01	
	FILIVOIRE 15 BP 1053 ABIDJAN 15	
Lot 2 : Fourniture de 250 000 chaussettes PE pour coffre de presse type 20" x 41"	PLASTICA, 05 BP 2160 ABIDJAN 05	Éliminé pour caractéristiques techniques non conformes et incomplètes
	FILTISAC S.A 01 BP 3962 ABIDJAN 01	
	FILIVOIRE 15 BP 1053 ABIDJAN 15	

**Ampliations :**

- ARMP (pour publication)
- P/CIPM/SDCC
- Affichage
- Archives



Garoua, le 24 JUL 2023  
 Le Directeur Général,

**Henri Pierre MOURRAIN**

**Développons durablement le septentrion**

SOCIETE ANONYME MIXTE AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION AU CAPITAL DE : 1 510 000 000F CFA

Registre du Commerce & de Crédit Mobilier RC/GOU/2007/B/71 - N° contribuable : M057400000146H

Direction & Siege Social : B.P. 302, Tél, 227 10 80, Fax 22 27 20 68 GAROUA - E-mail : sodecoton@sodecoton.cm

Délégation de YAOUNDE : B.P. 304 - Tél & Fax : 222 20 19 72 - Délégation de DOUALA : B.P. 1699, Tél. & Fax : 233 42 46 03

Correspondant en France : GEOCOTON 53, Avenue Victor Hugo - 75016 Tél. : 33(0)1 42 99 53 00 - Fax : 33(0) 1 43 59 54 54

ISO 9001:2015

BUREAU VERITAS  
Certification

